

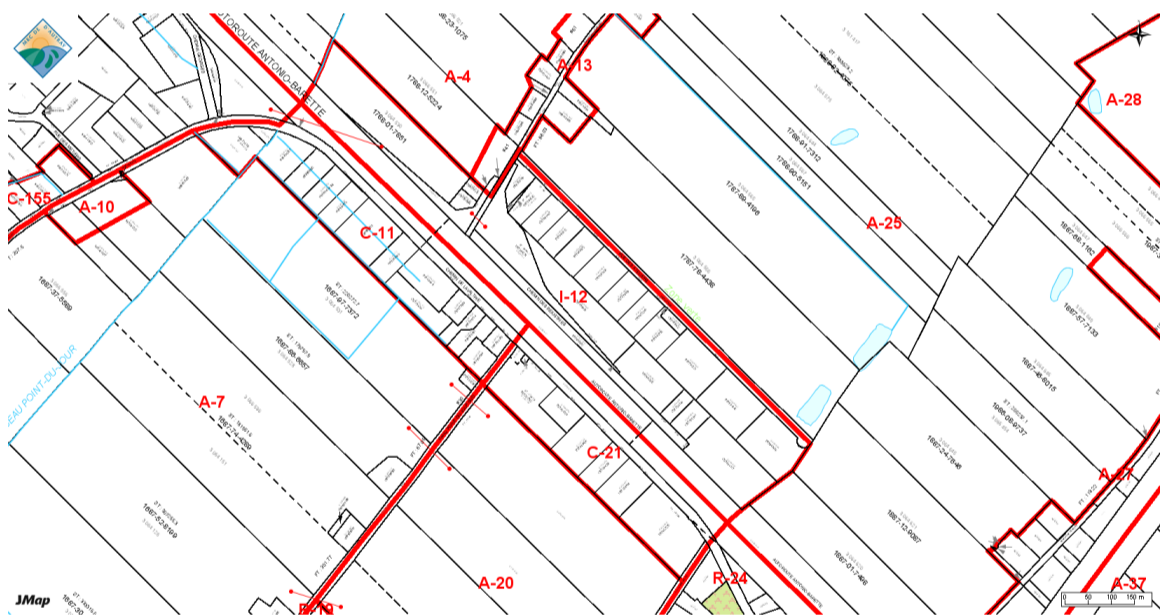
Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 110-16-2026 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de modifier les dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation et les usages autorisés dans les zones C-11 et C-21**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2026 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet :

- 1) D'autoriser, dans une habitation unifamiliale, la combinaison d'un logement additionnel et d'un usage commercial, lorsqu'il est démontré que le projet répond aux critères d'évaluation visant à assurer son intégration dans le milieu.
- 2) D'autoriser, dans les zones C-11 et C-21 illustrées plus bas, la transformation d'un bâtiment principal utilisé à des fins résidentielles, en bâtiment mixte, lorsqu'il est démontré que le projet répond aux critères d'évaluation visant à assurer son intégration dans le milieu.



Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 février 2026

Mélanie Messier, assistante-greffière